L’énoncé des travaux doit être préparé conformément aux lignes directrices du document « Énoncé des travaux (ET) – Guide de préparation ».

ANNEXE “X”

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**1. Titre**

(Section obligatoire, Le titre identifie clairement et brièvement le type de services faisant l’objet de l’achat)

**2. Objectifs**

(Section obligatoire, les objectifs identifient les exigences opérationnelles et le résultat final du projet)

**3. Contexte**

(Section optionnelle, le contexte décrit généralement le besoin et fournit une compréhension des objectifs et du mandat de l’organisation)

**4. Portée des travaux**

(Section obligatoire, la portée des travaux fournit une description de la vue d’ensemble des travaux devant être effectués, leurs champs, étendues et limites)

**4.1 Tâches**

(Section optionnelle, peut être utilisée pour dresser une liste de toutes les tâches que l’Entrepreneur doit effectuer afin de rencontrer les objectifs établis)

**5. Contraintes**

(Section optionnelle, fournir les détails concernant toutes les contraintes auxquelles l’Entrepreneur devra faire face)

**6. Réunions**

(Section optionnelle, fournir des détails concernant les procédures de contrôle que vous prévoyez d’appliquer durant l’exécution des travaux, incluant les réunions sur l’avancement, l’acceptation ou de démonstration des travaux)

**7. Déplacement**

(Section optionnelle, lorsque l’on s’attend à ce que l’Entrepreneur voyage, fournir autant d’information que possible relativement aux voyages qui devront être effectué pendant l’exécution des travaux)

**8. Support au client**

(Section optionnelle, fournir les détails relativement au support et/ou aux outils qui seront fournis à l’Entrepreneur, tel que l’information (rapports, études, etc.), l’équipement spécifique, les logiciels/matériel informatiques ainsi que les installations)

**9. Ressources et niveau d’effort**

(Section optionnelle, identifier les catégories et le niveau des ressources requis sous le besoin)

**10. Produits livrables, étapes/jalons et calendrier**

(Section obligatoire, les produits livrables sont typiquement définis comme étant les biens, services ou résultat final que l’entrepreneur est requis de fournir et de livrer)

**11. Emplacement des travaux**

(Section optionnelle, si applicable, spécifier l’endroit(s) où seront effectués les travaux)

**\* 12. Durée du contrat**

(Section obligatoire, l’information fournie aidera les agents d’approvisionnement à définir le besoin)

\* L’autorité contractante doit retirer cette section avant d’entreprendre la sollicitation ou les négociations.